Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes désigné par l'employeur

Qualité - Sécurité - Environnement

23/11/2026

Public et prérequis

Aucun

Chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels, présidents de CSE, représentants patronaux assumant des mandats liés à la sécurité, la santé au travail et l'amélioration des conditions de travail, des entreprises employant majoritairement de salariés du régime général de sécurité sociale

Les objectifs

- Connaître les éléments juridiques incontournables en matière de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes dans le domaine des risques professionnels
- Identifier et analyser une situation de harcèlement ou d'agissements sexistes
- Accompagner, informer et orienter les salariés concernés
- Acquérir la bonne posture
- Repérer l'articulation de son rôle avec celui des autres acteurs de prévention

Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

La pédagogie repose sur les pratiques et expériences des participants.
Notre démarche fait alterner apports d'informations, échanges d'expériences, témoignages et mises en situation.
Cette formation est animée par des spécialistes de la prévention et des risques.

Validation et certification

Attestation de fin de formation

Contenu de la formation

Compréhension et maîtrise des notions de risques psychosociaux

- Cadre réglementaire et les obligations, les responsabilités pénale et civile
- Définitions (stress, violences et agressions, harcèlement moral, harcèlement sexuel et agissements sexistes)
- Conséquences sur la santé
- Sources
- Facteurs de risque individuels
- Facteurs de risque dans le travail
- Quelques données statistiques

Harcèlement sexuel, les agissements sexistes

- Législation
- Typologies de harcèlement
- Facteurs de risque
- Moyens d'action et de prévention

RÉFÉRENCE
QSEPHSNO02898S

CENTRES DE FORMATION
Nancy-Maxéville, Thaon-les-Vosges, Bar-le-Duc, Yutz, Henriville

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

ACCUEIL PSH
Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.

Les + du pôle formation

• 2000 jeunes formés par an
• 500 demandeurs d'emploi formés par an
• 3000 entreprises partenaires
• Accompagnement individualisé
• Diplômes reconnus par l'Etat

• Savoir-être, management, sécurité
• Pédagogie innovante (par projets, en îlots, projet Voltaire, Olympiades des métiers)
• Equipement en machines modernes qui préparent aux métiers de demain

- Articulation avec le CSE
- Moyens du référent

Rôle des acteurs de l'entreprise

- Relations des différents acteurs (Employeur, RH, personnel de santé, CSE/CSSCT, collègues, …)
- Comment agir
- Comment détecter le mal être, les attitudes, l'accompagnement
- Grandes règles de la communication
- Outils permettant d'émettre des messages clairs, compréhensibles, fiables : notion de prise d'espace
- Outils non verbaux : le contrôle de soi
- Attitudes réactionnelles face à une situation ou à quelqu'un et leur impact
- Faire face à un signalement/ les étapes
- Accueil
- Analyse
- Enquête

  - Alerte/information des parties

  - Actions possibles

Mise en situation / Cas pratiques

Modalités d'évaluation

Evaluation en cours de formation

Contact

commercial@formation-industries-lorraine.com

Coût et financement

Sur demande et transmis dans le devis

Modalités d'inscription

A réception du bulletin d'inscription et du devis signé, transmission à l'entreprise de la convention et des documents d'entrée en formation (convocation, règlement intérieur, …)

Personne en situation de handicap

Pour un accompagnement personnalisé lié à un handicap, merci de nous contacter pour une mise en relation avec notre référent handicap

Délai d'accès

5 jours

Organisation de la formation

7h / jour